



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 14 novembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 723 et 739, chemin Nibi (LOTS: 5 090 859 et 5 090 867)**  
Demande de dérogation mineure (2022-0346) au 723 et 739, chemin Nibi, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-11 :

- Une entrée commune entre la ligne latérale des deux lots d'une longueur de 200 pieds, au lieu des 5 mètres des lignes latérales pour chaque entrée prescrit

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 6.4.3

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 14 novembre 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 octobre 2022.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---